

**VOTRE SIÈGE
VOUS ATTEND**

LÀ

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle. Cette assemblée se tiendra le :

JEUDI 2 AVRIL 2020 À 17 H 30

Centre de Congrès

41, 6^e Rue, Rouyn-Noranda

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 3 : Vanessa Mahoney (secteur ouvert)

Siège n° 4 : Jean Cotten (secteur Rouyn-Noranda)

Siège n° 9 : Rosaire Corriveau (secteur Abitibi-Ouest)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 23 mars 2020 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 282, 1^{er} Avenue Est, Amos.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le 1^{er} avril 2020 à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 3 avril 2020, à la même heure et au même endroit.

Un léger buffet sera servi. Il y aura un tirage de prix de présence.

Kathy Bélanger
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 4 mars 2020

PROMUTUEL
ASSURANCE
BORÉALE